

[Ceci est un message autorisé de la Banque centrale européenne (BCE)]

Numéro de référence du débiteur de redevance : XXXX

Nom du débiteur de redevance : xxxx

Veillez utiliser ce [lien](#) si vous souhaitez lire cette lettre dans une autre langue.

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons la présente en votre qualité de débiteur de redevance enregistré auprès de la BCE sur le [portail en ligne concernant les redevances de surveillance prudentielle](#).

Comme vous l'avez peut-être remarqué, ce portail est devenu plus convivial. Les avis de redevance sont en effet désormais disponibles dans toutes les langues officielles de l'Union européenne (UE), conformément à l'engagement que nous avons pris durant l'évaluation du cadre relatif aux redevances.

Choix de la langue pour la correspondance relative aux redevances :

Les débiteurs de redevance peuvent désormais recevoir les avis de redevance ainsi que toute correspondance régulière de la BCE à ce sujet dans la langue de l'UE de leur choix.

La langue que vous choisissez sera utilisée dans la correspondance envoyée par la BCE concernant :

- les lettres de remise de mot de passe,
- la notification des facteurs de redevance,
- les mandats de prélèvement SEPA,
- les avis de redevance,
- les avis de crédit,
- les lettres de rappel,
- les avis d'intérêts à payer.

La langue de correspondance par défaut est l'anglais. Veuillez suivre la procédure ci-dessous si vous souhaitez recevoir les avis de redevance et la correspondance susmentionnée dans une autre langue que l'anglais.

- Connectez-vous sur le portail puis ouvrez la tuile Profil de la banque et l'onglet de l'adresse.
- Un nouveau menu déroulant intitulé « Correspondance langage » (langue de correspondance) vous permet de sélectionner la langue de votre choix.
- Ce choix doit bien entendu être fait avant que la correspondance soit produite dans le système. **Si, par exemple, vous souhaitez recevoir votre avis de redevance 2020 dans une autre langue que l'anglais, nous vous recommandons d'opérer votre choix avant la fin avril 2021.**

Bon à savoir : le choix de la langue peut être modifié à tout moment et s'appliquera à toute correspondance régulière relative aux redevances jusqu'à un éventuel changement ultérieur.

Toutefois, **dès lors qu'une correspondance a été produite dans une langue, elle ne peut plus être modifiée.** La correspondance passée restera donc dans la langue dans laquelle elle a été produite au départ. De même, la correspondance antérieure à la mise en place de ces nouvelles fonctionnalités demeurera en anglais.

Une fois connecté(e) au portail, vous pouvez également accéder à des instructions détaillées en bas de chaque tuile.

Choix de la langue pour le portail en ligne de la BCE

Outre les changements décrits ci-dessus, la BCE a également modifié le portail pour permettre aux débiteurs de redevance d'y accéder dans la langue du MSU (mécanisme de surveillance prudentielle) de leur choix.

Vous pouvez accéder à cette fonctionnalité grâce au nouveau menu déroulant disponible sur l'écran de connexion au portail en ligne de la BCE. Choisissez une langue et le portail s'ouvrira dans cette langue.

Bon à savoir : **le choix d'une langue au moment de la connexion au portail est indépendant des réglages concernant la langue de correspondance.** Pour recevoir la correspondance relative aux redevances dans une autre langue que l'anglais, veuillez suivre la procédure décrite ci-dessus.

Pour toute question concernant ces innovations ou sur tout autre sujet relatif aux redevances de surveillance prudentielle, n'hésitez pas à prendre contact avec nous, de préférence par courriel (SSM-fee-enquiries@ecb.europa.eu).

Cordialement,

L'équipe de la BCE chargée des demandes d'information sur la redevance MSU